

# Renseignements concernant l'adhésion<sup>(1)</sup>

**La FCPE n'est pas une association familiale.**  
L'adhésion est donc individuelle. Si les 2 parents souhaitent adhérer merci de compléter les infos ci-dessous et vous reporter à la partie "Je rejoins la FCPE".



Étiez-vous adhérents l'année dernière ?  Oui  Non

Conseil local de : \_\_\_\_\_

Année scolaire : 20..... / 20.....

## Les parents

Merci d'écrire lisiblement et en majuscule

Nom et prénom du parent adhérent 1 : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mobile : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du parent adhérent 2 : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mobile : \_\_\_\_\_

## Les enfants



Nom / Prénom	Né(e) le	École / Collège/ Lycée	Classe	Commune de l'établissement

## LA REVUE DES PARENTS

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an) 4.00 € pour les adhérents – 6.00 € pour les non-adhérents.



Le règlement accompagné du bulletin complété doit être remis au conseil local ou à défaut à la FCPE départementale.

En remplissant cette adhésion je m'engage à promouvoir les valeurs de la FCPE et soutenir les actions engagées pour la défense de l'école publique.

## Je souhaite\*

Être candidat(e) au conseil d'école  maternelle  élémentaire

Nom de l'école : \_\_\_\_\_

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée)

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle : \_\_\_\_\_

## J'accepte de\*

Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE

Participer aux activités du conseil local FCPE

\* Cochez la case correspondante

## Je rejoins la FCPE

Adhésion de base : \_\_\_\_\_ 14,65 €  Parent 1  Parent 2

Adhésion de base avec revue : \_\_\_\_\_ 18,65 €    
La Revue des Parents (4,00 € par an)

Adhésion de soutien : \_\_\_\_\_ 26,65 €

Adhésion de soutien avec revue : \_\_\_\_\_ 30,65 €    
La Revue des Parents (4,00 € par an)

Je soutiens le conseil local par un don de : \_\_\_\_\_ €

TOTAL À RÉGLER : \_\_\_\_\_ €

Je cotise déjà auprès du conseil local de (commune - nom établissement) :

Signature 1

Signature 2

## FCPE 31 Conseil Départemental de Parents d'Élèves de la Haute-Garonne

100, avenue Frédéric Estèbe  
31200 TOULOUSE  
Tél. : 05 34 40 57 70

Mail : [contact@fcpe31.org](mailto:contact@fcpe31.org)  
Site : [www.fcpe31.org](http://www.fcpe31.org)

: @FCPE31

Horaires d'ouverture :  
Lundi de 9 h à 18 h - Mardi de 9 h à 13 h  
Mercredi de 9 h à 13 h  
Jeudi de 9 h à 18 h - Vendredi de 9 h à 16 h

**Permanences des administrateurs  
le samedi de 9 h à 12 h**

Calendrier des permanences  
à consulter sur le site internet

Pour l'intérêt des enfants...

- Dans les écoles, les collèges et les lycées : conseil d'école, conseil d'administration, conseil de classe, commission éducative, conseil de discipline...
- Dans l'accompagnement des familles, dans leur relation avec l'institution (enseignants, directeur(trice) d'école, chef d'établissement...).
- Dans les commissions municipales : projet éducatif de territoire (PEDT), commission restauration...
- Dans les commissions départementales : Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), affectation, bourses, appel...
- Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus...
- Dans les discussions avec les pouvoirs publics (Préfet, Recteur, Directeur académique, élus...).
- Dans toutes les activités locales des conseils de parents d'élèves FCPE.

En Haute-Garonne, la FCPE est présente à vos côtés dans plus de 200 établissements scolaires. Elle peut proposer des bourses aux fournitures, des conférences-débats, des formations, des ateliers de discussion, des actions de prévention (harcèlement, médias...), un accompagnement sur l'orientation...

Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin : rejoignez la FCPE !

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la Fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.